

# Fusion Numericable-SFR : Outremer Telecom annule ses augmentations tarifaires

Un opérateur qui augmente ses tarifs, aujourd'hui, ce n'est pas courant. Mais qui revient dessus moins d'un mois après leur activation, c'est quasiment du jamais vu en France. C'est pourtant ce que vient de faire Outremer Telecom. Altice, son actionnaire, ne prend finalement pas le risque de froisser les considérations de l'Autorité de la concurrence afin de s'éviter une révision du feu vert accordé en novembre 2014 pour l'acquisition de SFR par Numericable Group. La semaine dernière, l'institution s'était penchée sur les conditions de cession de la filiale Outremer Telecom (marque Only) sur les marchés de Mayotte et l'île de la Réunion.

## Une coquille vidée de son influence

Cette cession fait partie des engagements pris par l'investisseur Altice pour acquérir SFR. Une acquisition qui, en faisant entrer SRR, la filiale réunionnaise de SFR, dans le giron du groupe de Patrick Drahi, installe clairement ce dernier en position dominante sur ces marchés (66% à la Réunion et plus de 90% à Mayotte). Pour rétablir l'équilibre concurrentiel, les sages de la rue de l'Echelle avaient donc imposé à Altice de revendre Outremer Telecom. Ce que s'est engagé à faire Altice... après quelques manipulations jugées discutables.

Outremer avait ainsi décidé d'augmenter ses tarifs au 1er janvier, notamment sur les forfaits RIFE 2h, Trio, Jeune, Next, On, Next2 Illimité. Augmentation qui, contractuellement, ouvrait la porte de sortie aux abonnés ainsi poussés à aller chercher une meilleure offre auprès de la concurrence dont SRR. Un départ massif qui, tout en conservant au sein du groupe Numericable une partie des abonnés, aurait fait d'Outremer une coquille vidée de son influence sur le marché. Or, les actionnaires du câblo-opérateur s'étaient engagés à préserver la viabilité économique, la valeur marchande et la compétitivité de l'opérateur jusqu'à leur cession. Un engagement que l'institution présidée par Bruno Lasserre avait indirectement rappelé à Altice, le 22 janvier dernier, en [se penchant sur la procédure de vente](#) en cours.

## Réintégration des anciennes offres

Une initiative qui a poussé Numericable Group à réfléchir à deux fois avant de poursuivre sa stratégie. Dans un communiqué, l'Autorité de la concurrence a annoncé, le 30 janvier dernier, que « à la suite de cette décision, Outremer Telecom vient de prendre, de sa propre initiative, des mesures dont l'objectif est de corriger ces hausses tarifaires ». Ce qui se traduit par l'annulation des hausses de tarifs pour les abonnés d'Only et le remboursement de ceux qui avaient souscrit aux nouveaux forfaits aux tarifs réévalués. Par ailleurs, les anciennes offres réintègrent le catalogue d'Outremer Telecom.

Une initiative qui n'évitera pas à Altice la poursuite de l'examen lancé par l'Autorité. Laquelle « poursuit l'instruction du dossier [et] rendra sa décision prochainement ». Néanmoins, le rétropédalage de

Numericable Group devrait calmer les velléités de la rue de l'Echelle.

---

**Lire également**

[Numericable-SFR délivre la fibre aux petites entreprises](#)

[Altice se renforce en Europe en s'adjugeant Portugal Telecom](#)